

POINT DE VUE

par les journalistes participant à l'atelier de Cotonou

Une veille africaine sur les OGM ?

A l'initiative de l'Institut Universitaire du Bénin (IUB), en partenariat avec BEDE (Bibliothèque d'Echange de Documentation et d'Expériences) et GRAIN (Action Internationale pour les Ressources Génétiques), a été organisé, du 7 au 11 octobre 2002, à Cotonou (Bénin), un atelier d'échanges et de formation sur la question : "droits des communautés locales et biosécurité : nouveaux enjeux pour l'agriculture africaine". Cet atelier regroupait des participants venus pour la plupart des pays de l'Afrique francophone représentant des ONG, des organisations paysannes, des journaux, des radios. Cet atelier avait pour but d'aider les organisations de la société civile et les médias à se familiariser avec les problèmes que posent aujourd'hui les manipulations génétiques et l'appropriation du vivant qui s'ensuit.

Les plantes transgéniques, le brevetage des ressources génétiques endogènes par des firmes étrangères, le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, les droits des communautés locales et l'accord révisé de Bangui, lui-même sujet à controverse, l'aide alimentaire, contenant ou non des OGM, mais toujours susceptible d'être une entrave au développement économique des pays bénéficiaires... ont été autant de découvertes pour la plupart des participants.

Plus généralement, cet atelier nous a fait prendre conscience que les gouvernements eux-mêmes ne maîtrisaient pas complètement ces enjeux. Or, ces derniers négocient et signent des conventions internationales qui lient leurs Etats, alors qu'il leur manque les informations nécessaires à une juste appréciation et les moyens techniques nécessaires à leur mise en œuvre. Cependant, nous avons quelques doutes concernant leur bonne foi : la méconnaissance apparente ne masque-t-elle pas des intérêts inavoués ?

Engagement a été pris par les uns et les autres pour informer le plus largement possible la population, car rien ne peut être fait sans leur implication.

Ce numéro spécial d'Inf'OGM se propose donc de mutualiser les informations évoquées lors de ce séminaire riche en débats.

Législations

UA - L'Union Africaine a adopté deux lois modèles, qui doivent servir de base à toutes les législations nationales.

La première loi modèle africaine, intitulée "protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs, et règles d'accès aux ressources biologiques", approuvée en juin 1998 par les chefs d'Etat de l'OUA, sert à mettre en œuvre les directives de la Convention sur la Diversité Biologique, tout en respectant les dispositions de l'Accord sur les Aspects du Droit de Propriété Intellectuelle touchant au Commerce (ADPIC). L'OMC oblige en effet ses membres à protéger les variétés végétales, soit par brevet, soit par un système *sui generis*. Cette loi modèle affirme que les droits des communautés sur les ressources génétiques, connaissances et pratiques, sont collectifs et inaliénables. A ce titre, la brevetabilité du vivant est interdite et tout droit sur l'obtention végétale sera conditionné aux droits des agriculteurs.

La seconde, intitulée "loi modèle sur la sécurité en biotechnologie" et approuvée en 2002, propose un cadre réglementaire plus exigeant que le Protocole de Carthagène, dont elle s'inspire. Elle réglemente l'importation, l'exportation, le transit, l'utilisation confinée, la dissémination et la mise sur le marché d'OGM destinés à l'alimentation humaine ou animale ou destinés à la pharmacie.

UA - fax : +234 1 263 60 93, jekpere@rd.nig.com

ALGERIE — En décembre 2000, le ministre de l'agriculture a promulgué un arrêté qui interdit l'importation, la distribution, la commercialisation des semences OGM sur son territoire. Il s'appuie sur l'article 13 de la loi du 1^{er} août 1987 qui définit très précisément le "matériel végétal" visé : "les plantes vivantes ou parties vivantes de plantes, y compris les yeux greffés, greffons, tubercules, rhizomes, boutures, pousses et semences destinées à la multiplication ou à la

reproduction". Tout transfert artificiel de gènes sur ce matériel végétal est donc strictement interdit. Cette interdiction ne pourra être efficace que si des mesures d'accompagnement sérieuses (analyse, étiquetage) sont mises en œuvre.

El Watan, 6 janvier 2001

BENIN - Le Conseil des Ministres, lors de sa séance du 6 mars 2002, a adopté les recommandations (communication n°321/02) faites par les participants à l'atelier national de réflexion (septembre 2001) sur les risques liés à l'utilisation des OGM en agriculture. Ainsi, le gouvernement béninois a décrété un moratoire de cinq ans sur "l'importation, la commercialisation et toute utilisation de produits OGM ou dérivés". En conséquence, il demande que soit mis sur pied un comité national de biosécurité, que soit initiée "une enquête nationale sur la présence d'OGM" au Bénin, que soient organisés "des tables rondes télévisées et radio-diffusées et un battage médiatique soutenu", enfin, que soit imposé l'étiquetage des produits contenant des OGM.

Le texte du moratoire est téléchargeable sur notre site

TUNISIE - Pour la première fois, un atelier d'information sur les OGM vient d'être organisé en Tunisie (Djerba, du 24 au 27 octobre) par les associations ADD et BEDE, en présence d'acteurs de la société civile du Maghreb mais aussi de représentants gouvernementaux tunisiens. Dans leur déclaration finale, les participants insistent sur la nécessité de mettre en place rapidement un cadre juridique et des moyens de détection des OGM (soja et maïs transgéniques sont importés en Tunisie des Etats-Unis et d'Argentine). Ils plaident aussi pour la mise en place d'une veille citoyenne, à l'instar d'Inf'OGM.

BEDE - brac@globenet.org

Les parlementaires africains ne connaissent pas les OGM

Invités à dire un mot sur les OGM, à l'occasion de la tenue, à Cotonou, du premier forum des parlementaires africains pour le NEPAD, un grand nombre de ces députés africains ont décliné l'invitation : "Vous m'excusez beaucoup, si je n'en parle pas, c'est parce que j'ai une méconnaissance de ces produits", bredouille un député camerounais.

Un peu plus loin, une collègue sénégalaise s'exprime : "Je suis désolée, Monsieur, mais je n'en sais rien".

Tour à tour, bien d'autres parlementaires déclinent l'offre. Etaient-ils vraiment sans information au point de ne pouvoir dire un petit mot sur les OGM, qui, pourtant, sont déjà présents en Afrique ? Est-ce vraiment possible que ces personnes qui représentent leurs compatriotes au plus haut niveau de l'Etat ne sachent rien sur des produits, objets de tant de controverses internationales.

Seul un député béninois, Patrick Djivo, a pu dire que "les OGM sont dangereux pour les Africains, surtout qu'ils entrent sur le continent sans aucun contrôle fiable. Si l'Afrique ne prend pas des mesures immédiates contre les OGM, dit-il, elle sera le dépotoir des pays occidentaux qui viendront y déverser tous les rejets de leur société". Patrick Djivo se dit alors prêt à initier au Bénin une loi de biosécurité pour avantager protéger les populations béninoises.

Michée Boko, IPS - micheeboko@yahoo.fr

LIRE ET VOIR

THEATRE - *Le Docteur Alex et son oncle le chasseur*, pièce écrite et mise en scène par Albert GANDONOU (directeur adjoint de l'Institut Universitaire Béninois), raconte l'histoire d'un villageois qui, après avoir réussi des études de médecine en ville, revient chez lui... Il souhaite concilier "la médecine des blancs", basée sur la science et le microscope, et la médecine traditionnelle, basée sur la connaissance des plantes locales... Son oncle, le chasseur, adepte du Vaudou, accepte son projet et lui apprend la pharmacopée traditionnelle... Pour le Dr. Alex, ce qu'il entreprend non seulement va aider l'Afrique, mais aussi permettre de lutter contre les multinationales pharmaceutiques qui se font abusivement délivrer des brevets d'inventions pour mieux exproprier les masses africaines et tirer le maximum de profit de leur biodiversité. Cette pièce, écrite dans un langage clair, mêlant français et fon (langue locale béninoise), se veut un outil pédagogique pour appréhender le sujet complexe de l'appropriation du vivant... En Afrique, où la plupart des gens ne lisent que très rarement, le théâtre est une excellente façon de faire prendre conscience des menaces que le commerce international fait peser sur les populations. Il y parvient d'autant plus qu'il utilise l'humour et qu'il aborde les questions dans leur complexité.

*Editions de l'Institut de Recherche et de Formation, avril 2002, iniref@caramail.com
01 BP 2740, Cotonou, Bénin*

LIVRE - La Fondation Charles Léopold Mayer (FPH) a lancé une collection mondiale pour une autre mondialisation : *enjeux planète*, qui propose notamment le livre de Robert Brac de la Perrière, intitulé *Graines Suspectes - Les aliments transgéniques, une menace pour les moins nantis*. A Cotonou, les Editions Ruisseaux d'Afrique (Téléphone : 38 31 86 ou 94 79 25) se sont proposées pour diffuser cette collection. Ces livres sont aussi diffusés à Abidjan (Ed. Eburnie), à Bamako (Ed. Jamana), à Casablanca (Ed. Tarik), à Conakry (Ed. Ganndal), à Tunis (Ed. Cérés) et à Yaoundé (Ed. Presses Universitaires d'Afrique).

www.editions-mayer.com/donnees/prosp2.htm

Bulletin de l'association Inf'OGM numéro spécial en direct de Cotonou

Directeur de publication : Thierry Raffin

Rédacteur en chef : Christophe Noisette

Comité de rédaction : Michée Boko, Nelly Essam, Frédéric

Prat, Joachim Saisonou, Jeanne Zoundjhekpou

Numéro spécial - Supplément au numéro d'octobre 2002

Inf'OGM - 2B, rue Jules Ferry - F-93100 Montreuil

tél : +33 (0)1 48 51 65 40 - fax : +33 (0)1 48 51 95 12

mél : infogm@infogm.org et web : www.infogm.org

L'aide alimentaire accroît la pauvreté...

par Joachim Saisonou, Agri-Culture
agriculture@uva.org

En dehors des risques évidents de présence d'OGM dans l'aide alimentaire, cette dernière constitue aussi un véritable frein au développement économique des bénéficiaires. Certains pays en voie de développement ne sont pas forcément demandeurs d'aide alimentaire pour contribuer au renforcement de leur capacité, les pays développés leur accordent de l'aide alimentaire qu'ils sont obligés de vendre dans leurs pays pour disposer de ressources financières. Le Bénin, par exemple, reçoit depuis une décennie du riz en provenance du Japon qu'il met sur le marché, ce qui nuit aux efforts des producteurs de cette céréale dans les vallées et bas-fonds de ce pays. Chaque année le Bénin importe plus de

85 000 tonnes de riz, auxquelles s'ajoute le don japonais, tandis que la production locale ne dépasse guère 10 000 tonnes qui restent sur les bras des producteurs à cause de sa couleur et de son prix non attractifs.

Aide alimentaire transgénique : "on n'en veut pas..."

par Nelly Essam, la voix du Paysan
said@camnet.cm

Mi-août 2002, les autorités zambiennes refusent l'aide alimentaire en provenance des Etats-Unis, laquelle contenait du maïs génétiquement modifié. Alors que le Zimbabwe, le Malawi et le Mozambique avaient demandé à ce que ce maïs transgénique soit moulu avant toute entrée afin d'éviter qu'il ne soit utilisé comme semence, la Zambie, quant à elle, a purement et simplement rejeté cette autre proposition, à la grande surprise

du directeur régional du Programme Alimentaire Mondial (PAM) qui avait alors estimé que cela faisait sept ans déjà que le maïs génétiquement modifié était distribué dans cette région. En Zambie, plutôt qu'accepter ce maïs, l'on se propose de travailler avec le secteur commercial national et international. A cet effet, un appel a été lancé en direction des pays qui respectent la décision souveraine de la Zambie. Le Japon et la Hollande ont ainsi envoyé une aide équivalente à 15 000 tonnes au PAM pour qu'elle soit distribuée en Zambie. La Tanzanie et le Kenya se proposent également d'aider à nourrir les zones arides. De plus, une délégation zambienne a entrepris une tournée aux Etats-Unis et en Europe pour avoir des avis controversés sur l'innocuité des OGM. Leur rapport est attendu, mais d'ores et déjà la Zambie a confirmé sa première décision, malgré les pressions américaines.

Actions citoyennes

TOGO - actions de sensibilisation - L'Association des Jeunes Pêcheurs, en collaboration avec les Amis de la Terre-Togo et avec l'appui de GRAIN, a participé à un atelier à Rio Branco (Brésil, 7 au 19 mai 2002) sur l'agro-biodiversité. Afin de communiquer les conclusions de cet atelier, une tournée de sensibilisation a été organisée par ces associations dans une vingtaine de villages togolais. Par ailleurs, les Amis de la Terre ont écrit au Ministre du Commerce pour attirer son attention sur la possible présence du maïs Starlink, maïs interdit à la consommation humaine aux Etats-Unis. La

réponse écrite du ministère reconnaissait d'une part qu'il était dans l'incapacité d'intercepter à la douane des produits alimentaires génétiquement modifiés, étant donné que ces produits ne sont pas étiquetés et, d'autre part, que l'application au Togo du système de commerce imposé par la Banque Mondiale et les règles de l'OMC ne permettent pas au Ministère du Commerce d'identifier les importateurs et les fournisseurs des OGM et produits dérivés.

Contact : Agbényo Dzogbedo, adt-togo@cafe.tg

Exemples de biopiraterie en Afrique

Nombreux sont les exemples de plantes africaines sur lesquelles des brevets sont déposés, sans qu'aucune disposition sur le partage des bénéfices, comme le stipule la Convention sur la Diversité Biologique, ne soit mise en place. Parmi ces plantes, on peut citer la thaumatococcus, édulcorant naturel qui pousse dans les forêts d'Afrique de l'Ouest et dont la protéine est 2000 fois plus sucrée que le sucre ordinaire qui a été découverte par des chercheurs nigériens. Des chercheurs de la société Lucky Biotech Corporation et de l'Université de Californie ont reçu un brevet américain pour tous les fruits, semences et légumes transgéniques renfermant le

gène qui produit la thaumatococcus. Ainsi, ces sociétés n'auront plus besoin d'importer les fruits d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, Sharma Pharmaceutical a obtenu un brevet sur l'igname jaune, originaire de l'Afrique de l'Ouest. Ce brevet s'applique à l'utilisation de la dioscorétine pour le traitement du diabète... Dernier exemple, un champignon originaire de Côte d'Ivoire (*Eupenicillium shearii*), destiné à servir d'insecticide a été breveté par le Département Américain à l'Agriculture et l'Université de l'Iowa. A ces menaces réelles s'ajoutent des menaces potentielles de brevetage des procédés traditionnels de transfor-

mation alimentaire. On peut citer, par exemple, le processus de fabrication du mawé (patte de maïs fermenté) qu'un universitaire a tenté de breveter, ou le processus de transformation du manioc en gari. Les communautés originellement détentrices de ces pratiques ne sont pas juridiquement identifiables et sont donc vulnérables face à des entités plus organisées comme des firmes nationales ou étrangères. Si un brevet est déposé sur ces pratiques traditionnelles, les communautés locales seront alors expropriées et ne pourront plus exercer librement leurs activités, sans payer aux détenteurs du brevet des royalties.

www.grain.org/fr

